


Après un événement E&D, comment se faire rembourser ?

- 1 Etre à jour de son adhésion !
- 2 Respecter le barème d'E&D lors de l'achat de son billet de train/bus/covoiturage :

Barème proposé			
Trajet AR Paris	Tarifs 2017	Tarifs AR Paris	Tarifs 2017
Lille	70	Brest	160
Strasbourg	170	Grenoble	170
Lyon	120	Aix-en-Provence	170
Tours	60	Dijon	80
Clermont-Ferrand	110	Rouen	30
Nice	170	Nancy	110
Marseille	170	Perpignan	150
Montpellier	170	Metz	80
Toulouse	160	Caen	70
Bordeaux	160	Avignon	140
Nantes	140	Poitiers	100
La Rochelle	150	Pau	180
Rennes	100		

 Par conscience écologique, E&D ne rembourse pas les déplacements en avion
(sauf cas exceptionnel autorisé par E&D une semaine avant l'évènement)

- 3 **Au + tard 1 mois après l'évènement**, remplir une note de frais, la signer, joindre toutes les pièces justificatives originales (titre de transport + justificatifs de paiement) et l'envoyer par la poste à :



Etudiants et Développement
27 rue Léon Loiseau
93100 Montreuil

 Lorsque vous remplissez la note de frais, **indiquez de façon explicite** :

- ▶ le nom auquel le chèque doit être fait
- ▶ l'adresse à laquelle l'envoyer (avec le nom s'il est différent)